



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 35021

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le devenir du site SNCF de Chelles-Vaires (77). Les salariés, les habitants, les élus de cette zone d'activités s'inquiètent des informations diverses qui leur parviennent : l'éventualité d'un transfert du dépôt des motrices situé en partie sud du triage ; l'étude d'expertise commandée en 2003 par la SNCF concluant à une possible fermeture à l'horizon 2005 ; le plan de relance étudié au niveau national par la SNCF - il prévoit une refonte de l'organisation de l'activité fret avec création de douze zones locales, une refonte de la politique commerciale et de la gestion de la clientèle, une refonte de la productivité avec comme objectif un gain de 20 % en trois ans impliquant une réduction des moyens et des emplois. Cette inquiétude est d'autant plus légitime que la SNCF est inscrite dans une logique concurrentielle à l'échelle européenne dont l'impact sur l'emploi et les territoires est durement ressenti. Si de telles décisions devaient être prises pour le site de Chelles-Vaires, les conséquences seraient graves sur divers plans : sur l'emploi local, sur la qualité de l'environnement, sur la maîtrise du développement territorial. Or le site SNCF de Chelles-Vaires tient une position stratégique pour le développement nécessaire du fret ferroviaire au plan européen, national et régional. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que la puissance publique, conformément aux déclarations et engagements du Gouvernement, donne au service public les moyens d'activer sa politique de développement équilibré du fret ferroviaire et, plus particulièrement, quelle intervention il compte faire en faveur du maintien et du développement du site SNCF de Chelles-Vaires, de la défense de l'emploi local, d'une conception respectueuse de l'environnement des stratégies de développement du secteur.

Texte de la réponse

Le site de Vaires est important en matière de fret avec un volume de trafic conséquent dans plusieurs secteurs tels que les granulats, les ciments, les métaux et les produits de la grande distribution notamment. La SNCF est en rapport avec les industriels et les élus locaux pour de nouvelles implantations sur ce site, offrant la possibilité d'y traiter des trafics supplémentaires. Il n'est donc pas question actuellement pour la SNCF de le fermer, mais au contraire d'en développer l'activité. Plusieurs activités hétérogènes, dont certaines ne sont pas liées directement au fret, coexistent sur ce site. Dans un souci de rationalisation et de réorganisation de ce dernier, il a été décidé que certaines activités ferroviaires, susceptibles de constituer une gêne pour le fret, seraient transférées sur un site ferroviaire voisin au cours de cette année. Le transfert du dépôt de locomotives n'est pas envisagé. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre du plan fret et devraient s'accompagner d'un gain sensible de productivité. Elles permettront le développement de l'activité commerciale fret dans un cadre industriel rénové, tout en évitant des investissements importants sur des installations techniques anciennes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35021

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1745

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4076